

## Famille et société

# Pourquoi tous les pères séparés ne grimpent pas sur les ponts...



## Germain Dulac pense que tout père devrait avoir le droit de voir son enfant

On ne devrait jamais interdire aux pères séparés de voir leurs enfants. Même dans les cas les plus difficiles, le père et l'enfant ont intérêt à se côtoyer et à se connaître, à condition d'être bien encadrés.

Voilà les conclusions du sociologue Germain Dulac, chercheur invité au Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes. M. Dulac s'intéresse à la condition masculine depuis 20 ans. « Tout père, même le pire délinquant, doit pouvoir voir son enfant à l'occasion. C'est bénéfique de part et d'autre », affirme celui qui a fait un postdoctorat sur les ruptures d'union.

Dans les cas de violence ou d'inceste, ces visites doivent évidemment se dérouler sous la plus haute surveillance de travailleurs sociaux ou d'autres intervenants, mais le fait d'interdire tout contact serait une erreur, estime-t-il. « Certains groupes d'entraide en ont fait maintes fois la démonstration : les pères séparés qui s'en sortent le mieux sont ceux qui ont pu garder un contact avec leur garçon ou leur fille. » Et le bien de l'enfant ? Il est assuré, même dans les situations de violence familiale. « Il arrive même que, pour l'enfant, la confrontation avec l'agresseur s'avère nécessaire et salutaire. »

Pourtant, un père séparé sur trois ne voit jamais son enfant ; un autre le rencontre épisodiquement et seulement un tiers entretient avec lui des contacts réguliers. Comment ces ruptures se vivent-elles ? Avec la collaboration de Sylvain Camus, responsable de l'organisme Pères séparés, Germain Dulac et

ses collègues ont pu s'entretenir avec 30 pères d'enfants de moins de deux ans et mené des entrevues en profondeur. Chez ces hommes, qui ont vécu une séparation particulièrement difficile, on a constaté que les récriminations sont nombreuses à l'égard du système de justice en général et du service de médiation en particulier.

Une union sur deux, au Québec, se termine par une rupture. Depuis 1997, un service de médiation assuré par l'État permet aux ex-conjoints de régler une partie des conflits de façon à éviter les recours coûteux, en justice. Garde des enfants, séparation des biens, établissement de la pension alimentaire sont des sujets abordés par le médiateur.

*« Je crois qu'en permettant de maintenir le contact entre le père et l'enfant on réduit de beaucoup les expressions et comportements extrémistes », résume Germain Dulac.*

Dans un article publié en décembre 2007 dans *Intervention*, la revue de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec, et écrit avec M. Camus, ainsi que Gilles Rondeau et Éric Couteau, respectivement professeur émérite et assistant de recherche à l'École de service social, Germain Dulac remarque que, si les séparations se passent le plus souvent sans problème majeur, certains pères séparés en ont gros sur le cœur. « Habités par un fort senti-

ment d'injustice, peut-on lire, ces pères sont des candidats idéaux pour devenir des militants enragés et se cantonner au rôle d'éternel divorçant. Parmi les hommes qui vivent une séparation, ils sont les plus susceptibles de se retrouver au sein des groupes radicaux de défense des droits des pères et de ceux qui grimpent sur le pont. »

### « Papa t'aime ! »

« Papa t'aime ! » Ce slogan affiché sur des banderoles dans des lieux publics a eu un énorme écho dans les médias au cours des dernières années. Il voulait dénoncer les difficultés de tels pères qui se sentent désavantagés par le droit familial, plus enclin selon eux à privilégier les mères en situation de séparation. Ces manifestations publiques ont-elles servi la cause des hommes ? Oui et non, selon le spécialiste. « Je crois que l'opinion publique a été sensibilisée par ces coups d'éclat, même s'ils étaient jugés détestables sur le moment. Et les élus sont très sensibles à l'opinion publique. »

Toutefois, poursuit-il, quand on regarde les effets sur le milieu com-

munautaire, les organismes d'aide aux hommes n'ont pas su répondre à la demande. Encore aujourd'hui, moins de 75 groupes sur les quelque 8000 organismes communautaires recensés, au Québec, proposent de l'accompagnement aux hommes en crise. « Les groupes de pression comme Fathers-4-Justice ont peut-être marqué des points sur le plan de la sensibilisation, explique-t-il, mais ils ne se soucient pas de l'aspect thérapeutique chez leurs membres. Et c'est ça, souvent, dont ces derniers ont le plus besoin. »

À l'association Pères séparés de Montréal, qui reçoit de 250 à 300 hommes par année, on cherche justement, au moyen de thérapies collectives et individuelles, à soulager la détresse des hommes. Basées sur le modèle des réunions des Alcooliques anonymes, les rencontres animées par des bénévoles permettent à des groupes de 10 à 15 personnes de partager leur expérience.

### Appels à l'aide

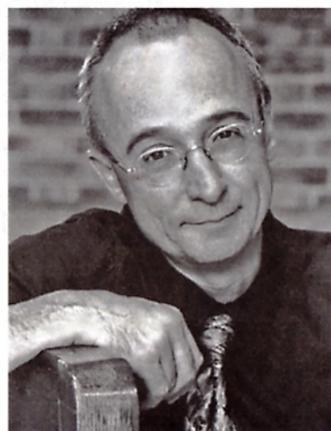
Germain Dulac insiste pour dire que le ressentiment et la haine que certains militants entretiennent en-

vers leur ex-conjointe ou vis-à-vis du système dans son ensemble doivent être interprétés comme autant d'appels à l'aide. Auteur du livre *Aider les hommes... aussi*, publié chez VLB éditeur, il considère d'ailleurs que derrière chaque superman qui accomplit un coup d'éclat à une heure d'affluence se cache un père à qui l'on a refusé l'accès à son ou ses enfants. « Je crois qu'en permettant de maintenir le contact on réduit de beaucoup les expressions et comportements extrémistes », résume-t-il.

Pour le chercheur, les séances gratuites de médiation familiale constituent une excellente mesure sociale. Elles permettent d'apaiser les tensions, d'exprimer les points de vue devant une personne neutre. Mais, comme toutes les mesures, celle-ci doit être évaluée pour éviter les cas de conflits d'intérêts ou d'autres problèmes éthiques. C'était le but de sa recherche. « N'oublions pas que, dans la grande majorité des cas, les médiations se déroulent assez bien. Je dirais que seulement 10 % des ruptures se soldent par des difficultés importantes. Notre étude aura permis de cerner quelques problèmes auxquels on peut s'attaquer. »

À l'époque où il a étudié les ruptures d'union dans ses recherches postdoctorales, en 1991, la garde partagée n'était pas proposée systématiquement aux ex-conjoints. « Il y a eu une énorme évolution des mentalités depuis 15 ans. On reconnaît de plus en plus l'importance de la paternité dans la famille. Depuis 2005, notamment, les congés parentaux ont inclus d'intéressantes conditions pour les pères. Rares sont les hommes qui ne profitent pas des cinq semaines accordées aux pères. »

Mathieu-Robert Sauvé



Germain Dulac



Gilles Rondeau